



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 JUILLET 2015 TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE.....	1303
2. ORDRE DU JOUR.....	1303
2.1 2015 07 135 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2015.	1303
3. PROCÈS-VERBAUX (LA LECTURE SERA FAITE À LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU CONSEIL SEULEMENT).....	1304
3.1 2015 07 136 Lecture, si demandée, et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1 ^{er} juin 2015 et de la séance extraordinaire du 8 juin 2015	1304
4. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3	1304
4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière séance ordinaire.....	1304
5. VISITE ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	1304
5.1 Présences et période de questions	1304
6. RAPPORTS	1304
6.1 Rapport du maire	1304
6.2 Rapport des comités.....	1305
7. ADMINISTRATION.....	1305
7.1 2015 07 137 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes - le 12 novembre 2015 - Extrait de l'état.....	1305
7.2 2015 07 138 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes - le 12 novembre 2015 - autorisation au secrétaire-trésorier	1305
7.3 2015 07 139 Appel à la mobilisation en appui à la Déclaration des régions.....	1306
7.4 2015 07 140 Demande de révision des conditions financières à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune - Demande d'appui à la Municipalité de Compton	1307
7.5 2015 07 141 Renouvellement des assurances 2015-2016	1307
7.6 2015 07 142 Invitation au Tournoi du maire de Waterville	1308
7.7 2015 07 143 Campagne de financement annuelle 2015 de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de la MRC-de-Coaticook	1308
7.8 2015 07 144 Réparation du pont du sentier pédestre	1308
7.9 2015 07 145 Autorisation d'achat de deux réservoirs d'huile à chauffage.....	1309
8. URBANISME.....	1309
8.1 Rien à signaler.	1309
9. VOIRIE MUNICIPALE	1309



9.1	Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de juin 2015	1309
9.2	2015 07 146 Appel d'offres publiques 2015 : entretien des chemins d'hiver 2015-2016, 2016-2017 & 2017-2018.....	1309
10.	ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU	1309
10.1	Rien à signaler.....	1309
11.	SÉCURITÉ	1309
11.1	2015 07 147 Adoption du projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie	1310
12.	LOISIRS ET CULTURE	1310
12.1	Rapport concernant les parcs de la municipalité.....	1310
13.	CORRESPONDANCE.....	1311
13.1	2015 07 148 Adoption de la correspondance.....	1311
14.	TRÉSORERIE	1311
14.1	2015 07 149 Adoption des comptes à payer au 6 juillet 2015.....	1311
14.2	Conciliation bancaire au 31 mai 2015	1311
14.3	Liste des comptes à recevoir au 31 mai 2015	1311
14.4	Délégation au 30 juin 2015.....	1311
14.5	Liste des déboursés au 30 juin 2015	1311
14.6	Rémunération du mois de juin 2015.....	1311
14.7	2015 07 150 Emprunt temporaire à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie	1311
14.8	Dépôt des indicateurs de gestion 2014.....	1312
14.9	2015 07 151 Demande pour expédier les chèques des honoraires à Espace vital, IME Experts-Conseils Inc et à Jean-Marc Dugré	1312
15.	VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS	1312
15.1	Rien à signaler	1312
16.	2015 07 152 Levée de l'assemblée.....	1312

Province de Québec

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 6 juillet 2015, à 19 h 30, présidée par le maire, monsieur Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Émilie Groleau
Monsieur Jacques Ménard
Madame Nicole Pinsonneault

Monsieur Yvon Desrosiers – arrivé à 19h53
Monsieur Ronald Bergeron
Monsieur Gary Caldwell

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux.

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

- 1. Ouverture**
- 2. Ordre du jour**
- 2.1 2015 07 135 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2015.**
 - 1. Ouverture**
 - 1.1 Moment de réflexion
 - 1.2 Mot de bienvenue du maire
 - 1.3 Présence des membres du conseil
 - 2. Ordre du jour**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2015.
 - 3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)**
 - 3.1 Lecture, si demandée, et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 et de la séance extraordinaire du 8 juin 2015.
 - 4. Suivi des affaires découlant du point 3**
 - 4.1 Questions et dépôt du suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière séance ordinaire du 1^{er} juin 2015.
 - 5. Visite et période de questions**
 - 5.1 Présences et période de questions
 - 6. Rapports**
 - 6.1 Rapport du maire
 - 6.2 Rapport des comités
 - 7. Administration**
 - 7.1 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – le 12 novembre 2015
 - 7.2 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – le 12 novembre 2015 – autorisations au secrétaire-trésorier
 - 7.3 Appel à la mobilisation en appui à la Déclaration des régions (FQM Grand Rendez-vous)
 - 7.4 Demande de révision des conditions financières à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune - Demande d'appui à la Municipalité de Compton
 - 7.5 Renouvellement de l'assurance 2015-2016 (MMQ)
 - 7.6 Tournoi du maire de Waterville
 - 7.7 Campagne de financement annuelle 2015 de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de la MRC-de-Coaticook
 - 7.8 Réparation du pont au sentier pédestre
 - 7.9 Autorisation d'achat de deux réservoirs d'huile à chauffage
 - 8. Urbanisme**
 - 8.1 Rien à signaler
 - 9. Voirie**
 - 9.1 Rapport des travaux fait par l'inspecteur municipal pour le mois de juin (Dépôt)
 - 9.2 Appel d'offres publiques 2015 : entretien des chemins d'hiver 2015-2016, 2016-2017 & 2017-2018
 - 10. Environnement et hygiène du milieu**
 - 10.1 Rien à signaler
 - 11. Sécurité**
 - 11.1 Adoption du projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie
 - 12. Loisirs et Culture**
 - 12.1 Rapport concernant les parcs de la municipalité



13. Correspondance

Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

- 14.1 Adoption des comptes à payer au 6 juillet 2015
- 14.2 Conciliation bancaire au 31 mai 2015
- 14.3 Liste des comptes à recevoir au 30 juin 2015
- 14.4 Délégation au 30 juin 2015
- 14.5 Liste des déboursés au 30 juin 2015
- 14.6 Rémunération du mois de juin 2015
- 14.7 Demande d'un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie
- 14.8 Dépôt des indicateurs de gestion 2014
- 14.9 Demande pour expédier les chèques des honoraires à Espace vital, IME Experts-Conseils Inc et à Jean-Marc Dugré Inc.

15. Divers

- 15.1 Rien à signaler

16. Varia et période de questions

17. Levée de la séance et heure

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;

APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2015 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1 2015 07 136 Lecture, si demandée, et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 et de la séance extraordinaire du 8 juin 2015**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau;

APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 et de la séance extraordinaire du 8 juin 2015 soient adoptés tel que présentés.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière séance ordinaire.**

Le suivi de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015 est fait séance tenante.

5. Visite et période de questions

- 5.1 Présences et période de questions**

Sont présents: Madame : Lise Désorcy-Côté Monsieur : David Roy.

6. Rapports

- 6.1 Rapport du maire**

Monsieur le maire était présent à la dernière réunion du conseil de la MRC de Coaticook. Il mentionne sa présence à sept rencontres au courant du mois de juin.



6.2

Rapport des comités

Madame la conseillère Émilie Groleau mentionne sa présence à deux rencontres au courant du mois de juin.

Monsieur le conseiller Jacques Ménard mentionne sa présence à quatre rencontres au courant du mois de juin.

Madame la conseillère Nicole Pinsonneault dépose une liste concernant sa présence à neuf rencontres au courant du mois de juin.

Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers mentionne sa présence à deux rencontres au courant du mois de juin.

Monsieur le conseiller Ronald Bergeron mentionne sa présence à deux rencontres au courant du mois de juin.

Monsieur le conseiller Gary Caldwell mentionne sa présence à trois rencontres au courant du mois de juin.

7. Administration

7.1 2015 07 137 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – le 12 novembre 2015 – Extrait de l'état

ATTENDU que conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le secrétaire-trésorier doit préparer, dans le cours du mois de juillet, un état des personnes endettées pour taxes impayées à la municipalité ;

ATTENDU que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

- a. D'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes taxes dues au 30 juin 2015 auront été payées avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.
- b. D'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble pour lequel toutes taxes dues au 30 juin 2015 auront été payées, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes 2015 aura été conclue avec le secrétaire-trésorier avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7.2 2015 07 138 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – le 12 novembre 2015 – autorisation au secrétaire-trésorier

ATTENDU que conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 536 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

ATTENDU que conformément à l'article 1039 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 537 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes;



IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

- a. D'autoriser le secrétaire-trésorier ou son représentant à offrir, au nom de la Municipalité du canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra jeudi, le 12 novembre 2015 ;
- b. D'autoriser le secrétaire-trésorier à signer, au nom de la Municipalité du canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudgé;
- c. D'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente;
- d. D'autoriser le secrétaire-trésorier à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées au 30 juin 2015, et ce sujet à la vente à l'enchère.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7.3 2015 07 139 Appel à la mobilisation en appui à la Déclaration des régions

CONSIDÉRANT que le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT que nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT que 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT que quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT que l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT que les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

DE DEMANDER à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :



- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

c. c. : Philippe Couillard, premier ministre du Québec;
Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
Votre ministre régional;
Votre député local

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7.4 2015 07 140 Demande de révision des conditions financières à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune - demande d'appui à la Municipalité de Compton

CONSIDÉRANT qu'à la signature de l'entente sur l'établissement d'une cour municipale commune le 16 septembre 1999, les anciennes municipalités de Compton et de Compton Station étaient deux municipalités distinctes;

CONSIDÉRANT que le tarif de base imputé à chaque municipalité étant de 500\$, Compton devait assumer une tarification de base de 1 000\$ pour les deux anciennes municipalités;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Compton est issue du regroupement des deux anciennes municipalités depuis décembre 1999, et que la tarification de base pour chaque municipalité partie à l'entente est de 500\$ sauf pour Compton, ce qui n'est plus justifié;

CONSIDÉRANT que la quote-part attribuable à la Cour municipale comporte également une tarification basée sur les populations respectives de chaque municipalité partie à l'entente;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Compton souhaite la révision des conditions financières applicables en ce qui a trait à sa tarification de base pour les coûts d'exploitation de la Cour;

CONSIDÉRANT que sa demande de révision doit être appuyée par la majorité des municipalités parties à l'entente tel que stipulé à l'article 4.1 de ladite entente;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ne désire pas appuyer la demande de la municipalité de Compton.

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à faire parvenir la présente résolution au service du Greffe de la Ville de Coaticook et à la municipalité de Compton.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

7.5 2015 07 141 Renouvellement des assurances 2015-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE renouveler la police d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) au coût de 22 524 \$ pour l'assurance annuel incluant 250 \$ pour l'assurance bénévole pour la période du 7 août 2015 au 7 août 2016.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement au Groupe Ultima Inc.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE



Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 13000 310.

7.6 2015 07 142 Invitation au Tournoi du maire de Waterville

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE deux membres du conseil municipal seront présents au souper, concernant le Tournoi du maire de Waterville qui aura lieu le jeudi 13 août 2015 au coût total de 40 \$ par personne.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier de faire l'inscription et le paiement au Loisirs Waterville.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 11000 310.

7.7 2015 07 143 Campagne de financement annuelle 2015 de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de la MRC-de-Coaticook

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise une contribution de 100 \$ à la Fondation du Centre de santé et des services sociaux de la MRC-de-Coaticook Inc.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à faire le paiement à la Fondation du Centre de santé et des services sociaux de la MRC-de-Coaticook Inc.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 19000 447.

7.8 2015 07 144 Réparation du pont du sentier pédestre

CONSIDÉRANT que le pont dans le sentier pédestre n'est plus sécuritaire pour les piétonniers ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte la réparation du pont du sentier pédestre.

D'autoriser monsieur Jacques Ménard et monsieur David Roy d'être responsable des travaux du sentier pédestre avec un budget d'environ de ± 2 500 \$.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder au paiement lors de la présentation des factures.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 13000 310.



7.9 2015 07 145 Autorisation d'achat de deux réservoirs d'huile à chauffage

ATTENDU que les deux réservoirs d'huile à chauffage au Centre Communautaire doivent être changés.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat de deux nouveaux réservoirs d'huile à chauffage pour un budget d'environ de ± 800\$ pour chacun des réservoirs.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 70120 520.

8. Urbanisme

8.1 Rien à signaler.

9. Voirie municipale

9.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de juin 2015

Le directeur général dépose au conseil le rapport des travaux exécutés par l'inspecteur municipal pour les périodes 31 mai au 4 juillet 2015. Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport et s'en déclarent satisfaits.

9.2 2015 07 146 Appel d'offres publiques 2015 : entretien des chemins d'hiver 2015-2016, 2016-2017 & 2017-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron ;
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton publie sur le site SEAO, système électronique d'appel d'offres et dans la Tribune, une demande de soumission pour l'entretien d'hiver de son réseau routier pour les années 2015-2016, 2016-2017 & 2017-2018.

QUE les soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres sur le site du SÉAO. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SÉAO.

QUE les soumissions doivent être en tous points conformes aux documents contractuels et aux instructions au soumissionnaire à défaut de quoi la soumission pourra être rejetée.

QUE les soumissions doivent être présentées suivant la formule prescrite, être signées par le soumissionnaire et parvenir au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité dans une enveloppe cachetée au plus tard mercredi 26 août 2015 à 11h00 avec la mention « *soumission entretien chemins d'hiver* ».

Les soumissions seront ouvertes le même jour en public au lieu ordinaire des délibérations du conseil municipal à 11 h 00.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

10. Environnement et hygiène du milieu

10.1 Rien à signaler.

11. Sécurité



11.1 2015 07 147 Adoption du projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie

ATTENDU qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

ATTENDU que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Coaticook a reçu l'attestation du ministre de la Sécurité publique le 7 février 2007;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 29 de la Loi, le schéma de couverture de risques en incendie doit être révisé au cours de la 6^e année ;

ATTENDU que les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU que l'exercice demande de concilier la réalité locale et les objectifs énoncés ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* «Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier. Ces actions spécifiques peuvent consister, entre autres, en l'adoption de mesures règlementaires, l'établissement de mesures d'inspection, de procédures d'alerte, de mobilisation et de déploiement des ressources ou la programmation d'activités de formation des effectifs.

Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées.»

ATTENDU que la municipalité a transmis les données de recensement et le plan de mise en œuvre à la MRC;

ATTENDU que la municipalité assume la responsabilité, quant à l'exactitude des données transmises et les choix exercés pour l'établissement du plan de mise en œuvre;

ATTENDU que le plan de mise en œuvre de la municipalité du canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a été intégré dans le projet de schéma révisé de la MRC;

ATTENDU que le projet de schéma révisé a été transmis aux municipalités pour adoption au plus tard au conseil municipal d'août 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité du canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton adopte le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie ainsi que son plan de mise en œuvre et de déploiement des ressources attitrées.

QUE ledit projet sera soumis pour consultation publique le 29 juin 2015 avant l'adoption par le conseil de la MRC de Coaticook.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE

12. Loisirs et Culture

12.1 Rapport concernant les parcs de la municipalité

Le Rapport du Conseil Sport Loisir de l'Estrie est déposé au conseil concernant les parcs et les équipements de la municipalité, un suivi sera fait avec madame Christine Baron, conseillère pour le Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

